

N.º 9 Du 10. jour au 14.

LAISSÉZ passer librement Jayme Brasfer  
natif d Chavagnac domicilié à us municipalité  
d us département d u Cantal âgé de 43 ans, taille  
d un m. 62 m cheveux et sourcils châtains yeux gris  
front ouvert nez petit bouche mojune menton roud visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'inspecteur de murat  
en date du 10 de juin et sur l'attestation du citoyen Sté. majuel demeurant  
à aurilla et du citoyen Sté. bapt. Brin demeurant à  
us lesquels ont signé avec nous. Jayme Brasfer

Sté. majuel  
Sté. Brin

N.º 10 Du 10. jour

LAISSÉZ passer librement Jean amblard  
natif d Chalvargues domicilié à us municipalité  
d us département d u Cantal âgé de 44 ans, taille  
d un m. 70 m cheveux et sourcils châtains yeux gris  
front ouvert nez ajustain bouche mojune menton roud visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'inspecteur de murat  
en date du 10 de juin et sur l'attestation du citoyen Sté. majuel demeurant  
à aurilla et du citoyen Sté. bapt. Brin demeurant à  
us lesquels ont signé avec nous. Jean amblard

Sté. majuel  
Sté. Brin

N.º 11 Du 10. jour

LAISSÉZ passer librement Jean Sarrasin consort de l'au g non designé  
natif d Chavagnac domicilié à us municipalité  
d us département d u Cantal âgé de 29 ans, taille  
d un m. 67 m cheveux et sourcils châtains yeux gris  
front ouvert nez mojune bouche petite menton roud visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'inspecteur de murat  
en date du 10 de juin et sur l'attestation du citoyen Sté. majuel demeurant  
à aurilla et du citoyen Sté. bapt. Brin demeurant à  
us lesquels ont signé avec nous. Jean Sarrasin

Sté. majuel  
Sté. Brin